

FORMULE 60F

AVIS DE SAISIE-ARRÊT
par le créancier alimentaire
(article 13.1 de la *Loi sur la saisie-arrêt*)

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)
Centre _____

ENTRE :

(nom)

créancier

-et-

(nom)

débiteur

-et-

(nom)

tiers saisi

AVIS DE SAISIE-ARRÊT
par le créancier alimentaire
(article 13.1 de la *Loi sur la saisie-arrêt*)

DESTINATAIRE : (nom et adresse du tiers saisi)

LE DÉBITEUR DOIT DES PAIEMENTS ALIMENTAIRES AU CRÉANCIER en vertu d'une ordonnance judiciaire. Le créancier prétend :

- A) que vous versez un salaire ou d'autres sommes au débiteur;
- B) que vous devez des sommes au débiteur;
- C) qu'il est possible que vous deviez des sommes au débiteur après la date de signification du présent avis.

Le créancier vous a adressé le présent avis en votre qualité de tiers saisi en vue de saisir les sommes en question aux fins de l'exécution de l'obligation alimentaire du débiteur.

LE PRÉSENT AVIS FRAPPE D'INDISPONIBILITÉ :

- A) **le salaire** dû et payable par vous au débiteur à compter du premier jour, à l'exclusion d'un jour férié, qui suit la date de sa signification;
- B) **toutes les sommes, à l'exclusion du salaire, dues ou payables** par vous au débiteur au moment de sa signification;
- C) **toutes les sommes, à l'exclusion du salaire, devenant dues ou payables** par vous au débiteur après la date de sa signification.

1. **VOUS ÊTES REQUIS(E) DE** déduire du salaire ou des autres sommes que frappe d'indisponibilité le présent avis :

A) la somme de _____ \$;

B) la somme de _____ \$

(indiquer les paiements périodiques futurs)

et, **DANS LES 7 JOURS** suivant la déduction, de faire parvenir les montants ainsi déduits à :

(adresse du tribunal)

tant que vous verserez des sommes d'argent au débiteur ou jusqu'à ce que le présent avis soit révoqué, qu'il y soit mis fin ou jusqu'à ce qu'il soit remplacé par un autre avis de saisie-arrêt ayant trait à la même obligation alimentaire.

LES CHÈQUES doivent être faits à l'ordre de _____
(nom du créancier)

2. **VOUS ÊTES REQUIS(E) DE** déposer auprès du tribunal la déclaration du tiers saisi ci-jointe :

A) dans les sept jours suivant la signification du présent avis **si** vous ne devez aucune somme au débiteur;

B) dans les sept jours après que vous êtes tenu(e) de déduire le(s) montant(s) visé(s) au paragraphe 1 **si** vous n'avez pas déduit et fait parvenir le(s) montant(s) requis.

3. **VOUS ÊTES REQUIS(E)** de délivrer ou d'expédier par la poste sans délai une copie du présent avis au débiteur.

SI VOUS NE RESPECTEZ PAS LE PRÉSENT AVIS, LE TRIBUNAL PEUT RENDRE ET FAIRE EXÉCUTER CONTRE VOUS UNE ORDONNANCE en vue du paiement du (des) montant(s) précisé(s) ci-dessus et des dépens du créancier.

SI LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ À UNE AUTRE PERSONNE QUE CELLE MENTIONNÉE AU PRÉSENT AVIS, VOUS POUVEZ ÊTRE TENU(E) DE PAYER DE NOUVEAU.

LE PRÉSENT AVIS A PRIORITÉ SUR TOUT AUTRE AVIS DE SAISIE-ARRÊT QUI VOUS EST SIGNIFIÉ OU TOUTE SOMME QUE VOUS DOIT LE DÉBITEUR.

DANS LE CAS OÙ LE PRÉSENT AVIS FRAPPE D'INDISPONIBILITÉ LE SALAIRE, VOUS DEVEZ AVISER LE CRÉANCIER PAR ÉCRIT SI LE DÉBITEUR CESSE DE TRAVAILLER POUR VOUS.

Toute partie peut présenter une motion au tribunal afin qu'il soit statué sur toute question relative au présent avis.

(date)

registraire

adresse du greffe

adresse du créancier

n° de téléphone _____

NOM, PRÉNOM(S) ET ADRESSE DU DÉBITEUR

